



Eric Garaudy / Institut Paris Region

LES DOSSIERS DE L'IRDS

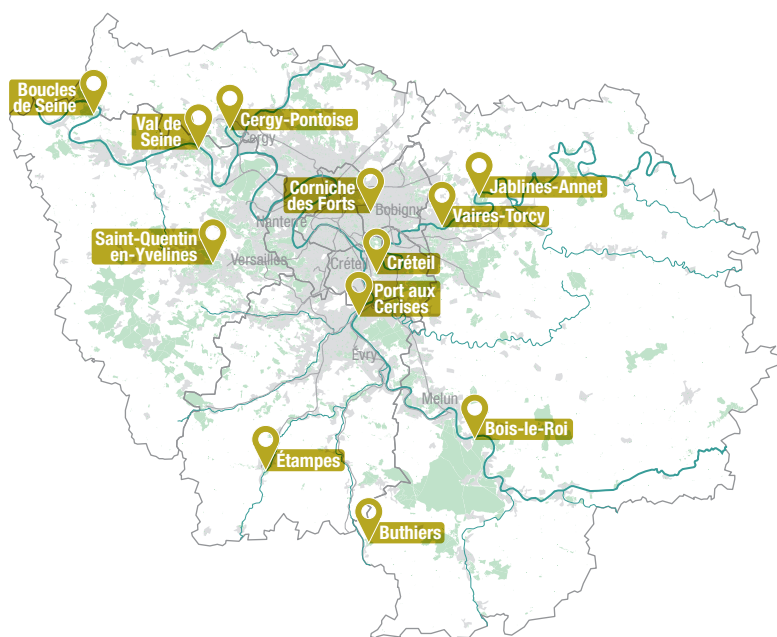
N° 47 - AVRIL 2023

NOTORIÉTÉ ET FRÉQUENTATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

Alors que près de la moitié des habitants de l'Île-de-France¹ aspiraient au lendemain de la crise sanitaire à plus d'activités physiques, sportives et ludiques en plein air, quelle notoriété et quelle fréquentation rencontrent aujourd'hui les douze îles de loisirs régionales qui offrent tout ce dont ils ont rêvé ?

Aujourd'hui, 6,6 millions de Franciliennes et Franciliens âgés de 18 à 75 ans connaissent l'existence des îles de loisirs régionales et près de 2 millions s'y sont rendus au moins une fois au cours de l'année 2022². Le nombre de visites est quant à lui estimé à 4 millions³. Depuis plus de quarante ans, dans une région fortement urbanisée, sans accès immédiat à la mer ou à la montagne, les îles donnent à la population des possibilités d'évasion dans un cadre naturel mais aussi aménagé pour la détente, la pratique d'activités ludiques, sportives et de plein air. Au milieu des années 1980, la brochure de communication de l'île de Jablines située en Seine-et-Marne avait pour slogan : « Une plage aux portes de Paris ». Et aujourd'hui encore, la baignade est ce qui fait le plus grand succès des îles en termes de fréquentation. Mais elles accueillent également des événements culturels ponctuels, proposent des stages, des formules séjours, dont le contenu et l'approche varient selon les orientations propres à chacune d'entre elles et au public ciblé. Aujourd'hui plus que jamais, ces grands espaces sont tiraillés entre un rôle essentiel de préservation de la nature en contrepoint d'une urbanisation

Les 12 îles de loisirs de propriété régionale



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2023
Source : L'Institut Paris Region



DEPUIS LA FIN
DES ANNÉES 1980,
LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE
PREND À SA CHARGE
LA TOTALITÉ
DES INVESTISSEMENTS
RÉALISÉS
SUR CES SITES.

constante de l'Île-de-France et le besoin grandissant des populations de trouver en grande proximité des lieux où se ressourcer. Entre renouvellement du concept des îles pour attirer plus de Franciliens et faire profiter de cette offre à plus de visiteurs et protection de ces grands espaces qui peuvent s'étendre sur plusieurs centaines d'hectares pour les plus vastes, élus et responsables sont à la recherche du juste équilibre.

DES BASES DE PLEIN AIR AUX ÎLES DE LOISIRS, À LA RECHERCHE D'UN SECOND SOUFFLE

Les Bases de plein air et de loisirs (BPAL) ont été imaginées par l'État et pensées à une échelle régionale dès le milieu des années 1960. Le projet s'accompagne d'une politique de réserve foncière importante sur près de vingt ans et constitue un projet d'aménagement qualifié à l'époque comme le plus important lancé dans la région depuis les jardins d'Hausmann. En 1975, le concept est précisé par une circulaire⁴ du ministère des Sports : « une base de plein air et de loisirs est un espace libre, animé, ouvert à l'ensemble de la population. C'est un équipement qui offre à ses usagers les possibilités d'expressions les plus variées, permettant la détente et la pratique d'activités sportives, culturelles de plein air et de loisirs dans un cadre naturel, préservé du bruit ». Les bases ont alors clairement une vocation à la fois sociale (l'entrée des bases est gratuite) et de préservation des espaces verts et naturels. Elles sont conçues en contrepoint des villes nouvelles et des principaux pôles d'urbanisation mais aussi en fonction des possibilités foncières. Bon nombre des sites retenus étaient d'ailleurs des sablières en fin d'exploitation ou qui allaient l'être à court ou moyen termes. Au fil des années, l'État se désengage des BPAL et, à partir de 1989, la Région Île-de-France prend à sa charge la totalité des investissements réalisés sur les bases. En 1996, le Conseil régional approuve à l'unanimité la dévolution vers la Région de la maîtrise foncière des biens et immeubles des BPAL. L'ensemble des emprises foncières sont transférées à la Région au cours des années 1997 et 1998. Au fil des schémas d'aménagement régionaux⁵, le rôle joué par les bases est confirmé, notamment quant au caractère naturel des lieux et de préservation de l'environnement et de la biodiversité⁶.

De nouvelles implantations sont même proposées. C'est ainsi qu'en 2000, la création de la base de la Corniche des Forts, située dans un secteur carencé en espaces verts en Seine-Saint-Denis, est actée avec l'appui de l'État⁷.

Au début des années 2000, plusieurs études semblent indiquer que la fréquentation des bases, tout en n'étant pas négligeable, est avant tout locale et en dessous des attentes : en 2011, seuls 28 % des Franciliens qui connaissent les îles de loisirs s'y sont rendus, ne serait-ce qu'une fois au cours de l'année, ce qui représentait déjà 2 millions de personnes⁸. Un nombre qui paraît stable depuis la dernière enquête de 2001. Pourtant, les bases représentent de grands sites structurants de l'espace francilien et les investissements consacrés par la Région sont importants. Ces constats invitent les acteurs (propriétaire, gestionnaires) à réinterroger le concept (repositionnement de l'offre, travail sur l'image). Tout en conservant la vocation sociale et environnementale des lieux, l'objectif est de renforcer leur attractivité en développant notamment une facette plus touristique (destination loisirs avec activités renouvelées). C'est dans ce contexte que l'appellation base de plein air et de loisirs a été abandonnée en 2014 au profit d'île de loisirs. Un changement de nom qui semble être passé inaperçu pour les deux tiers des Franciliens qui connaissaient l'ancienne appellation, mais qui n'a pas pour autant diminué la notoriété de ces sites auprès de la population.

Aujourd'hui, la Région poursuit ce travail de renouveau du concept des îles. À ce titre, en 2023, elle a réuni de nombreux partenaires (entreprises, associations, fédérations sportives, équipementiers, investisseurs, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration...) pour des ateliers d'idéation afin de réfléchir aux îles de loisirs de demain. Plusieurs pistes de développement ont émergé à cette occasion :

- développer de nouvelles activités sportives et de loisirs,
- créer de nouveaux hébergements écologiques pour entrer dans une véritable logique de destination touristique (week-end, courts et moyens séjours),
- étendre les activités à destination des professionnels dans une logique de synergie de services (séminaires, formation...),
- exploiter le potentiel de production agricole et d'énergie propre de ces îles dans le cadre d'un modèle vertueux,
- favoriser la logique de mise en réseau entre les îles pour mieux les faire connaître, assurer davantage de cohérence entre les activités proposées pour passer d'une clientèle très locale à une clientèle régionale et même au-delà de l'Île-de-France,
- ancrer un héritage des Jeux olympiques et paralympiques dans toutes les îles par la promotion du sport en lien avec le mouvement sportif.

1. Source : Médiamétrie, l'Institut Paris Région, mai 2020, auprès d'un échantillon de 3028 individus, représentatif de la population francilienne âgée de 18 à 75 ans.
2. Source : IRDS, EPSF, 2022 – fréquentation au cours des douze derniers mois entre septembre 2022 et septembre 2021.
3. Source : enquête CRT-Région Île-de-France, janvier 2010.
4. La circulaire du 20 janvier 1964 et principalement celle du 21 mars 1975 ont précisé les lignes générales d'une politique d'aménagement des BPAL.
5. Sources : SDRIF 1994, SDRIF 2013.
6. Les îles sont intégrées au Plan vert régional 2017 qui protège notamment les espaces de faune et de flore.
7. La base figurera aux contrats de plan 1994-1999 puis 2000-2006.
8. Source : IRDS, EPSF 2011.

La Région prolonge ces réflexions à travers un appel à manifestation d'intérêt⁹ (AMI) avec pour titre : « Réinventons les îles de loisirs franciliennes ». L'objectif est de faire émerger de nouveaux modèles pour ses 12 îles de loisirs afin de les rendre plus attractives tout au long de l'année et donc plus viables sur le plan économique tout en conservant l'esprit d'origine : accessibles au plus grand nombre et actrices de l'équilibre environnemental francilien.

LES ÎLES DE LOISIRS EN 2022 : UNE NOTORIÉTÉ QUI NE FAIBLIT PAS

Aujourd'hui, 42 % des Franciliens âgés de 18 à 75 ans sont en mesure de citer spontanément une île de loisirs régionale. Cette proportion passe à 76 % lorsque la mesure de cette notoriété est évaluée à partir d'une liste des 12 îles existantes sur le territoire (cf. définition). En moyenne, les Franciliens qui connaissent les îles de loisirs sont capables d'en citer trois. À noter que plus on est sportif (au moins une heure de sport par semaine), plus on est susceptible de connaître au moins une île.

Seulement 24 % n'en ont jamais entendu parler. Il s'agit le plus souvent des Parisiens, ou encore des Altoséquanais qui ne disposent pas de cet équipement sur leur territoire. Et dans une moindre mesure des Séquanodionysiens et des Val-de-Marnais, pour lesquels les îles de

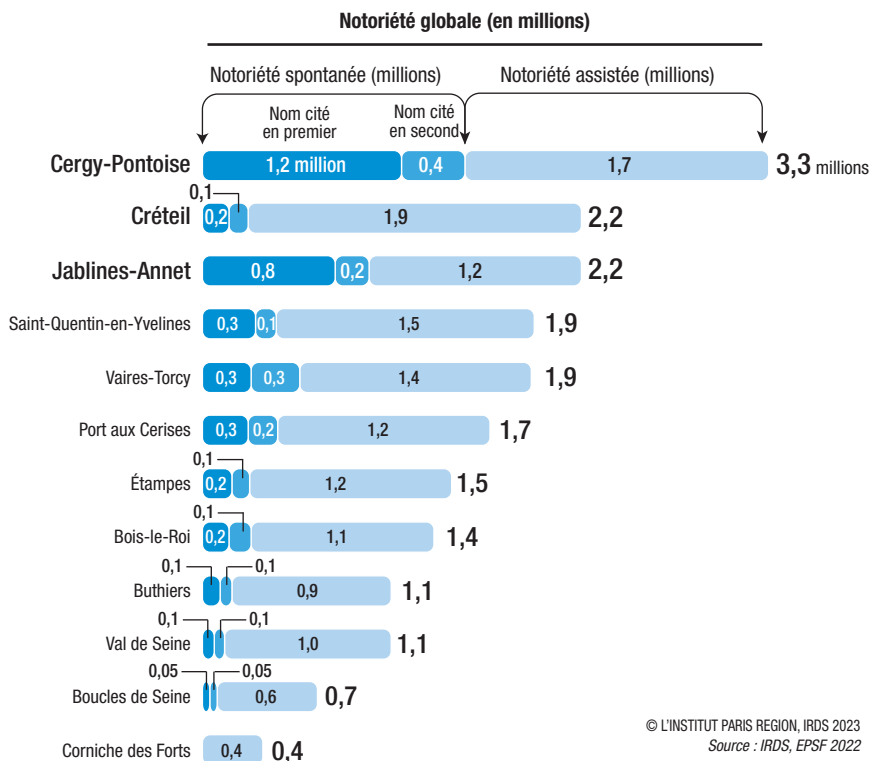
LA MESURE DE LA NOTORIÉTÉ

Dans cette enquête, on distingue quatre types de notoriété : la notoriété spontanée de premier rang, la notoriété spontanée, la notoriété assistée et la notoriété globale. La notoriété spontanée de premier rang définit l'île de loisirs qui vient immédiatement à l'esprit de l'enquêté. La notoriété spontanée enregistre toutes les autres îles citées spontanément. Ces informations sont mesurées au moyen de deux questions ouvertes : « Quelles sont toutes les îles de loisirs de la région Île-de-France que vous connaissez, ne serait-ce que de nom ? En premier ? (noter en clair) » et « Quelles sont toutes les autres îles de loisirs de la région que vous connaissez, ne serait-ce que de nom ? (Plusieurs réponses possibles, noter en clair) ». La notoriété assistée correspond à l'ensemble des îles que l'enquête reconnaît à partir d'une liste qui lui est proposée : « Parmi les îles de loisirs ci-dessous, quelles sont toutes celles que vous connaissez ne serait-ce que de nom ? (plusieurs réponses possibles) ». La notoriété globale additionne l'ensemble de ces définitions.

AUJOURD'HUI, 42 %
DES FRANCILIENS
ÂGÉS DE 18 À 75 ANS
SONT EN MESURE
DE CITER
SPONTANÉMENT
UNE ÎLE DE LOISIRS
RÉGIONALE.

loisirs implantées sont d'une part, d'ouverture récente en Seine-Saint-Denis et, d'autre part, souvent associées dans ces secteurs denses à des grands parcs urbains.

Notoriété des îles de loisirs régionales



LA GÉOGRAPHIE
DE LA FRÉQUENTATION
DES ÎLES MONTRÉ
QUE LA CLIENTÈLE
HABITE DANS UNE
RELATIVE PROXIMITÉ.

Citée spontanément (18 %) et en premier par 14 % des Franciliens âgés de 18 à 75 ans, Cergy est l'île de loisirs la plus connue des Franciliens. Une popularité qui ne faiblit pas au fil des années puisque c'était déjà le cas en 2011. En toute logique, ce sont avant tout les Valdoisiens qui citent en premier cette base, mais c'est aussi le cas des Parisiens et des Altoséquanais.

Alors qu'en 2011, l'île de Saint-Quentin-en-Yvelines se classait deuxième en notoriété globale, en 2022, ce sont celles de Créteil et de Jablines, Saint-Quentin arrive en quatrième position à égalité avec Vaires-Torcy.

Parmi les îles les moins connues, on trouve la Corniche des Forts. Son ouverture toute récente en deux temps, d'abord en 2017 puis en 2021, explique en partie cela. Elle reste par ailleurs atypique par rapport aux autres sites. Elle couvre environ 65 hectares, mais à ce jour, seuls 34 hectares sont ouverts au public et s'organisent en promenades à travers les parties boisées sanctuarisées ou en parcelles de jardins mises à disposition des habitants ou des écoles. La Corniche des Forts n'a pas toujours été une forêt, mais pour partie, une importante carrière de gypse laissée à l'abandon dans les années 1960. À l'état de friche un peu plus de cinquante ans, une végétation et une faune sauvages s'y sont développées à l'abri de l'activité humaine. Son projet d'aménagement a été revu et modifié à de nombreuses reprises au fil du temps¹⁰. Aujourd'hui, l'aménagement définitif arrêté par le nouvel exécutif régional répond à deux enjeux essentiels : préserver cet espace naturel et sa biodiversité dans un secteur très urbanisé et carencé en espaces verts, et permettre un accès raisonné aux habitants alentour.

Boucles de Seine, Val de Seine et Buthiers sont également assez peu connues et bénéficient d'une notoriété plus locale. Pour deux d'entre elles, leur situation en périphérie de l'Île-de-France, l'une au nord-ouest et l'autre au sud au sein du massif forestier de Fontainebleau explique en grande partie cela. Val de Seine en revanche n'est qu'à 35 km à l'ouest de Paris. Nichée en bord de Seine, elle bénéficie cependant d'une accessibilité moins immédiate.

PROXIMITÉ, ACCESSIBILITÉ ET OFFRE : LES ESSENTIELS DE LA FRÉQUENTATION DES ÎLES

Quelque 22 % des Franciliens de 18 à 75 ans se sont rendus dans une île au cours de l'année, soit 1,9 million de visiteurs. Et parmi ceux qui connaissent une à plusieurs îles, seulement 29 % s'y sont rendus. Avoir connaissance de l'existence de ces sites ne suffit pas à

déclencher une visite. Par ailleurs, rares sont ceux qui ont fréquenté plusieurs îles (27 %).

Parmi les cinq îles les plus fréquentées, on trouve Cergy, Jablines, Créteil, Port aux Cerises (Draveil) et Vaires-Torcy avec un nombre de visiteurs qui s'échelonne entre 500 000 et 250 000. Saint-Quentin-en-Yvelines, qui se classait auparavant non loin de Cergy¹¹, est en 6^e position avec 225 000 visiteurs. Cette baisse de fréquentation du grand public s'explique peut-être par la fermeture de la piscine à vague survenue en 2015. La baignade en plein air constitue généralement un élément phare de l'attractivité des îles au plus fort de l'été.



1,4
C'est le nombre moyen d'îles
de loisirs fréquentées
dans l'année

île de loisirs

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2023
Source : IRDS, EPSF 2022



Ce sont les 18-34 ans et les 35-49 ans qui les fréquentent le plus ainsi que les familles. Il semble aussi que les sportifs¹² ont plus d'appétence pour les îles, certainement qu'ils y trouvent l'espace et les équipements propices à la pratique de leurs activités. Les catégories sociales les moins aisées y sont en règle générale légèrement surreprésentées. Mais des variations existent en fonction de l'implantation géographique des îles, de la nature et de la qualité des activités qui y sont proposées. Ainsi l'île de Saint-Quentin-en-Yvelines, située à l'ouest de Paris, disposant d'un golf 18 trous et d'un club de voile de bon niveau, est celle qui détient le plus fort taux de catégories sociales élevées.

La géographie de la fréquentation des îles montre que la clientèle habite dans une relative proximité ou accessibilité que ce soit par la route¹³, mode de transport prédominant dans la clientèle, par les transports en commun, plus rarement car les gares les desservant sont souvent éloignées et nécessitent de compléter le trajet par un bus, ou encore via les mobilités actives. Si les habitants du département d'accueil de l'île sont en général ceux qui la fréquentent le plus, cela dépend avant tout du bassin de vie dans lequel elle se situe. Ainsi les îles de loisirs de Jablines ou de Vaires-Torcy, toutes deux localisées en Seine-et-Marne mais en proximité avec des villes de l'est du département de Seine-Saint-Denis sont également très fréquentées par les habitants de ces

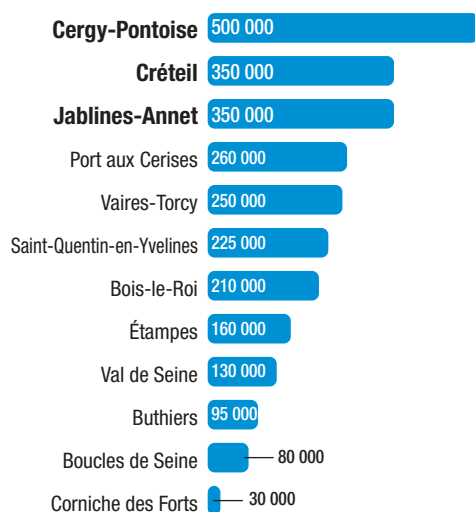
10. Les premières réflexions en matière d'aménagement du site datent du début des années quatre-vingt-dix.

11. Sources : étude EPSF et étude CRT.

12. Les Franciliens sont qualifiés de sportifs lorsqu'ils pratiquent au moins une heure par semaine.

13. Selon une étude du CRT, en 2010, l'utilisation de la voiture pour se rendre sur une île est prédominante.

Nombre de Franciliens de 18-75 ans ayant fréquenté les îles de loisirs en 2021-2022



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2023
Source : IRDS, EPSF 2022



dernières. De même, si les Yvelinois fréquentent principalement l'île de Saint-Quentin-en-Yvelines, la seconde île qu'ils fréquentent est celle de Cergy en proximité nord du département. Les Val-de-Marnais vont essentiellement sur l'île de Créteil mais aussi à celles de Jablines et dans une moindre mesure Vaires-Torcy pourtant plus proche, mais avec une offre différente. Car indépendamment de la proximité ou de l'accessibilité, c'est aussi la nature des activités proposées qui peut jouer sur l'origine de la fréquentation. Ainsi, les îles qui disposent d'un golf (4 sur les 12) peuvent attirer une clientèle assez éloignée.

Fréquentation globale des îles de loisirs selon le lieu de résidence (en %)

	Départements de résidence								
	75	77	78	91	92	93	94	95	
Jablines-Annet (77)	1	8	1	1	1	9	8	3	
Vaires-Torcy (77)	2	5	1	1	1	8	3	1	
Bois-le-Roi (77)	2	8	1	6	2	0	2	0	
Buthiers (77)	1	2	0	4	1	0	0	0	
Saint-Quentin-en-Yvelines (78)	3	0	13	0	2	0	0	2	
Val de Seine (78)	2	1	5	1	1	1	0	2	
Boucles de Seine (78)	1	0	2	1	0	1	0	1	
Port aux Cerises (91)	1	2	1	17	1	1	2	0	
Étampes (91)	1	1	1	10	2	1	1	1	
Corniche des Forts (93)	1	0	0	0	1	0	0	0	
Créteil (94)	6	2	2	3	1	3	14	1	
Cergy-Pontoise (95)	4	1	7	0	6	7	1	23	

Note de lecture : 1 % des Parisiens ont déclaré avoir fréquenté l'île de loisirs de Jablines-Annet, contre 8 % des habitants de Seine-et-Marne.

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2023
Source : IRDS, EPSF 2022



Pour les Parisiens et les Altoséquanais qui ne disposent d'aucune île sur leur territoire, deux facteurs semblent jouer : proximité et notoriété. Les premiers vont d'abord à l'île de Créteil mais aussi à celle de Cergy et dans une moindre mesure à Saint-Quentin. Les seconds vont essentiellement à Cergy.

Enfin, les îles les plus fréquentées par les habitants des quartiers en politique de la ville sont celles de Créteil, Cergy et Jablines du fait de leur proximité géographique avec un grand nombre d'entre eux.

AFFLUENCE, SÉCURITÉ OU ÉLOIGNEMENT : LES PRINCIPAUX FREINS À LA FRÉQUENTATION DES ÎLES

Parmi les Franciliens qui connaissent les îles mais qui ne s'y sont pas rendus au cours des douze derniers mois, 37 % citent comme raison principale de leur non-fréquentation, le fait qu'il y ait trop de monde. C'est le cas de 39 % des Franciliens qui connaissent Cergy, même chose pour Jablines. Si en basse saison, la plupart des îles de loisirs connaissent des fréquentations assez confidentielles, il est vrai qu'en haute saison et notamment sur des week-ends de grand soleil, les affluences peuvent être élevées, notamment pour la baignade. Cela traduit aussi le rôle fondamental joué par les îles en cas de canicule. Ces grands espaces verts constituent de véritables îlots de fraîcheur qui vont devenir de plus en plus indispensables aux populations, notamment celles de la zone dense particulièrement exposées.

Le deuxième frein à la fréquentation pour 26 % des Franciliens qui tout en connaissant les îles, ne s'y rendent jamais, c'est leur éloignement. Au reste, 14 % pensent qu'elles sont mal desservies par les transports en commun, en particulier les Parisiens (23 %) et les Altoséquanais (17 %), qui n'en ont pas en proximité.

Enfin, 21 % renoncent à y aller, car ils les considèrent mal fréquentées, en particulier les habitants du Val-d'Oise (35 %), de la Seine-et-Marne (26 %) et des quartiers en QPV (30 %).

Par ailleurs, 10 % des Franciliens ne les ont pas fréquentées parce qu'ils pensent que c'est une offre trop chère. Pour cette raison, les femmes (12 %) et surtout les familles monoparentales (15 %) s'y rendent moins souvent.

On notera également que 14 % ne connaissent pas les activités qui y sont proposées. Et si on y ajoute que 21 % ne pensent tout simplement pas à s'y rendre, on peut faire l'hypothèse que les îles gagneraient à communiquer plus avant sur leurs offres et peut-être à permettre le plus souvent possible des réservations Internet pour certaines activités avant de s'y rendre.

LE DEUXIÈME FREIN
À LA FRÉQUENTATION
POUR 26 %
DES FRANCILIENS
QUI, TOUT EN
CONNAISSANT LES ÎLES,
NE S'Y RENDENT
JAMAIS, C'EST
LEUR ÉLOIGNEMENT.

Pourquoi les Franciliens ne fréquentent-ils pas les îles de loisirs ? (en % des Franciliens de 18-75 ans qui les connaissent mais ne les fréquentent pas)



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2023
Source : IRDS, EPSF 2022



LES FRANCILIENS ET LA GOUVERNANCE DES ÎLES

À travers la question, « selon vous à qui appartient une île de loisirs ? », on mesure la perception qu'ont les Franciliens qui connaissent et/ou fréquentent une île, du rôle joué par les différents échelons des collectivités territoriales. Ainsi pour un tiers de ceux qui en connaissent au moins une et 37 % de ceux qui en fréquentent au moins une, elles appartiennent avant tout au bloc communal (commune et/ou groupement de communes). Près du quart (22 %) des Franciliens qui connaissent au moins une île de loisirs et 29 % de ceux qui en fréquentent au moins une pensent que ces grands espaces verts sont des propriétés régionales. Et pour 14 et 15 %, les îles appartiennent au département d'accueil. Cette perception du rôle des différentes collectivités dans la gouvernance des îles est différente selon les îles. Parmi les plus fréquentées, ce sont celles de Cergy et de Bois-le-Roi où la présence régionale semble la plus forte (respectivement par 36 % et 35 % de ceux qui les fréquentent). Parmi ceux qui fréquentent l'île de Saint-Quentin-en-Yvelines, 57 % pensent qu'elle est de propriété communale et/ou intercommunale. Pour Port aux Cerises, ce taux atteint 46 %. À Jablines, l'échelon départemental s'impose (29 %) alors qu'à Bois-le-Roi, même département d'accueil, la présence de celui-ci est faiblement ressentie (7 %) et qu'à Vaires-Torcy, également sur le territoire seine-et-marnais, le département est cité par 19 % de ceux qui s'y rendent. On notera que 8 % de ceux qui fréquentent l'île d'Étampes pensent qu'elle

appartient à une structure privée commerciale. Ces résultats reflètent une certaine réalité, car selon les territoires le degré d'implication des partenaires locaux dans chacune des îles diffère et renvoie également à la complexité de la gouvernance de ces grands espaces.

Qu'en est-il précisément ? Le foncier des îles, près de 3 000 ha, appartient en quasi-totalité à la Région et cette dernière finance l'intégralité des dépenses d'aménagement (investissement) des îles de loisirs. Depuis 2016, la Région a investi 61 millions d'euros, tant pour les équipements que pour l'entretien des bâtiments, la sécurité ou encore l'accessibilité des sites¹⁴.

À l'exception de l'île de Vaires-Torcy (cf. encadré), les onze îles de loisirs sont gérées (fonctionnement et entretien) par des syndicats mixtes composés des acteurs locaux (communes, groupements de communes et département d'accueil) et de la Région. Cette gestion s'opère essentiellement en régie directe, mais aussi en gestion déléguée pour tout ou partie des activités proposées sur le site (restauration, centre équestre, golf, etc.). À titre d'exemple, le syndicat mixte de l'île de loisirs de Bois-le-Roi en Seine-et-Marne a délégué la gestion des activités en place mais aussi des espaces verts. Il en va de même pour l'île d'Étampes en Essonne. À Saint-Quentin, le golf est géré par une société spécialisée, etc.

Sur la période 2013-2016, le bloc communal (communes et groupements de communes) et les départements ont versé respectivement 9,6 millions et 15,7 millions d'euros de subventions aux syndicats mixtes pour le fonctionnement des îles¹⁵.

La Région Île-de-France participe également indirectement au financement du fonctionnement des îles par l'intermédiaire d'actions visant à en renforcer l'accessibilité sociale : d'une part via le dispositif des Tickets-loisirs et d'autre part en proposant des activités ponctuelles (villages sportifs d'été ou d'hiver, stages linguistiques). Le dispositif des Tickets-loisirs existe depuis près de trente ans, mais il a été repensé en 2017 pour en améliorer l'efficacité¹⁶. Il concerne les familles aux revenus modestes, les jeunes des quartiers populaires ainsi que les personnes en situation de handicap mais aussi au travers d'un partenariat renforcé avec le mouvement sportif. Il permet, en fonction des bénéficiaires, le financement de projets divers : sorties en groupe à la journée, cycles d'activités sportives, courts séjours, etc. Depuis 2016, la participation de la Région au fonctionnement des îles de loisirs s'élève à 11 millions d'euros. Cela comprend les tickets loisirs et l'organisation des villages sportifs et culturels.¹⁷

14. Source : Conseil régional, 2023.

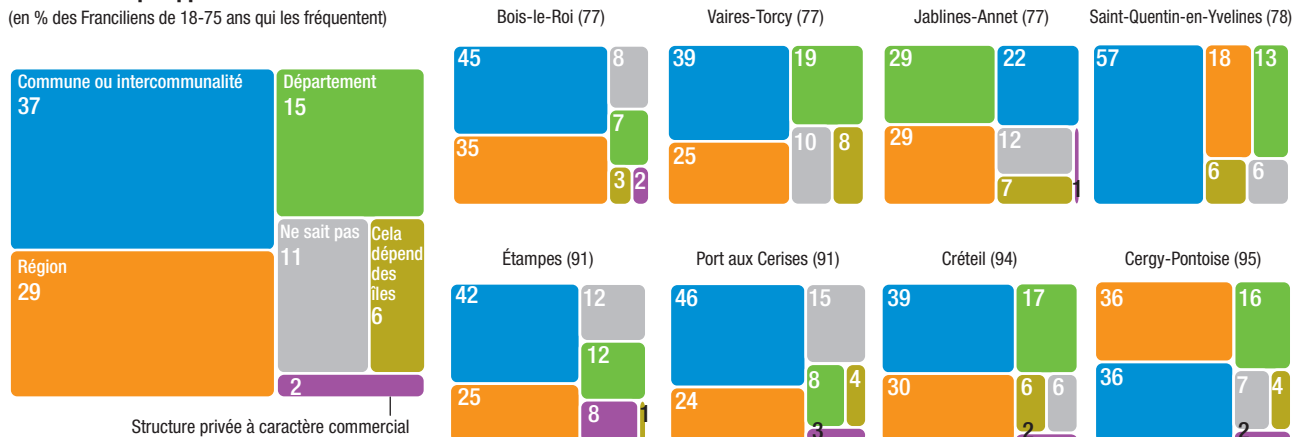
15. Source : Chambre régionale des comptes, rapport d'observations définitives, octobre 2018.

16. Rapport pour le Conseil régional, *Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances*, CR 217-55.

17. Source : Conseil régional, 2023.

Selon vous à qui appartient les îles de loisirs ?

(en % des Franciliens de 18-75 ans qui les fréquentent)



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2023
Source : IRDS, EPSF 2022



L'ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY, UNE ÎLE À PART À PLUSIEURS TITRES

Tout d'abord sa gouvernance : comme dans le cas des autres îles, le foncier appartient à la Région, et les investissements réalisés sont à sa charge. Au rebours des autres sites, sa gestion relève de la Région qui l'a déléguée à une entité réunie autour de trois acteurs : Récréa, entreprise spécialisée dans la gestion des équipements sportifs et de loisirs ; Engie, groupe industriel énergétique français et la SEM Île-de-France Loisirs*. Et les investissements sont à la charge de ce nouveau délégataire.

Dans sa structuration géographique : à l'origine, il s'agissait de deux bases différentes séparées par la Marne. Le site de Torcy a été ouvert au public en 1980 et celui de Vaires en 1990**. Le premier accueille principalement le pôle baignade mais aussi un golf et un poney club.

Puis, son offre : le site de Vaires est aujourd'hui un lieu d'entraînement destiné aux sportifs de haut niveau dans le canoë-kayak et l'aviron mais également ouvert aux sportifs amateurs et au grand public. La Fédération française et le comité régional de canoë-kayak et des sports de pagaie sont déjà présents et s'installeront prochainement dans la Maison des sports et de pagaie en construction à l'entrée du site. Le stade nautique de Vaires-sur-Marne a été livré en juin 2019. Son coût de 94 millions d'euros a été financé à 85 % par la Région. Il accueillera en 2024 les épreuves d'aviron et de canoë-kayak (en eau vive et en ligne) lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Il est avec Pékin (Jeux de 2008) et Sydney (Jeux de 2000), un des trois sites capables de regrouper en un seul lieu l'ensemble de ces épreuves. Conçu par le cabinet d'architectes allemand Auer+Weber+Assoziierte, le complexe sportif de 4 400 m² comprend un stade d'eau vive avec deux parcours de 300 mètres et 150 mètres de long ; un étang de 90 ha et long de 2,2 km destiné à l'aviron et au canoë-kayak en ligne, équipé d'une tour d'arrivée ; une annexe médico-sportive ; une salle de musculation ; des espaces administratifs et un media center auxquels s'ajoutent un centre de formation et un centre d'hébergement. Le tout avec un souci d'intégration totale du bâti dans ce site paysager de qualité. Pour les épreuves de course en ligne du canoë-kayak et celles d'aviron : 24 000 spectateurs (14 000 assis et 10 000 debout) sont attendus dans des gradins naturels et amovibles. Pour les épreuves de slalom de canoë-kayak, 12 000 spectateurs pourront se rassembler autour du bassin d'eau vive. Durant les Jeux Paralympiques, le complexe accueillera jusqu'à 12 000 personnes pour les compétitions de para canoë, et jusqu'à 14 000 pour le para aviron***.

Enfin, la mise en tension des enjeux de développement

et de protection de la biodiversité. Les îles ont à la fois un rôle de sauvegarde de l'environnement et d'accueil du grand public autour des activités de plein air, notamment. À Vaires s'ajoute la fonction événementielle avec l'accueil de grandes compétitions sportives. La construction du stade nautique est venue transformer près d'un quart du site, et des mesures écologiques compensatoires ont été mises en place en réponse aux milieux naturels impactés : plantations et création de milieux humides pour compenser les disparitions (mares, roselières, etc.).

* La SEM est une société anonyme d'économie mixte locale créée en 2020. Elle a pour actionnaires : la Région Île-de-France, le département de Seine-et-Marne, la Banque des territoires, la société Cofely Finance & Investissement, le Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie et la Fédération française de canoë-kayak et sports de pagaie. Elle a vocation à porter les investissements et les projets d'envergure sur les îles de loisirs et à superviser la gestion, déléguée par contrat à des opérateurs assurant pour les uns les activités sportives, culturelles et sociales ; pour les autres, les activités de maintenance et d'entretien.
** Région Île de France, inventaire général du patrimoine culturel. Dossier d'œuvre architecture IA77000874 | Réalisé par Föstel Judith.
*** <https://www.paris2024.org/fr/site/stade-nautique-de-vaires-sur-marne/>
© Paris 2024



ET CEUX QUI NE FRÉQUENTENT PAS LES ÎLES, QU'AIMERAIENT-ILS Y TROUVER ?

Ce sont avant tout les activités sportives qui intéresseraient les Franciliens qui ne vont pas aujourd'hui dans les îles : 42 % se disent très intéressés par une offre sportive et 40 % plutôt intéressés. Sans surprise, ce sont les plus jeunes (55 % des 18-34 ans se disent très intéressés) mais aussi les plus diplômés (46 % se disent très intéressés contre 33 % des moins diplômés), et les hommes un peu plus que les femmes. On retrouve là les caractéristiques « classiques » des populations sportives. Populations qui sont effectivement plus enclines à fréquenter les îles. On notera aussi que les familles sont également très intéressées (47 % des couples avec enfants). Lorsqu'on les informe de la variété de l'offre sportive qu'ils peuvent dès à présent trouver dans les îles, ce sont les activités de baignade et de marche qui les attireraient le plus, mais on trouve aussi le vélo ou encore la fitness-musculation puis le

nautisme ou encore le tir à l'arc. Les Franciliens qui ne fréquentent pas les îles seraient également intéressés par une offre d'activités culturelles (activités ludiques, manifestations culturelles...) : 26 % seraient très intéressés et 44 % plutôt intéressés. Les femmes un peu plus que les hommes (30 % seraient très intéressées contre 23 %), de même que les jeunes (38 % des 18-34 ans). Et lorsqu'on les questionne plus globalement quant à leur envie de courts séjours en Île-de-France dans un cadre naturel avec une offre variée d'activités, ils sont assez séduits (18 % se disent très intéressés et 43 % plutôt intéressés).

Ainsi, ces grands espaces verts imaginés il y a plus de quarante ans représentent aujourd'hui plus que jamais un outil d'avenir pour répondre à la fois aux enjeux environnementaux qu'ils soient climatiques ou de biodiversité et à la demande croissante de loisirs sportifs et culturels. Un beau défi pour « réinventer les îles de loisirs ». ■

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Bauquet - DG

COORDINATION DES ÉTUDES

Sébastien Alavoine - DG adjoint

DIRECTRICE DE L'IRDS

Claire Peuvergne

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION

Claire Peuvergne, Benoît Chardon

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Benoît Chardon, Nicolas Corne-Viney

DIRECTION ARTISTIQUE

Olivier Cransac

MAQUETTE

Olivier Cransac, Agnès Charles

RELECTURE

Christine Morisceau

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@institutparisregion.fr

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISBN : 978-2-7371-2365-8

ISSN : 1959-1020

ISSN ressource en ligne
2267-3768